

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 862

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 10 QUATER A

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« à la profession et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d'une précision redondante. L'article vise en effet déjà les dispositions législatives et réglementaires relatives au statut des commissaires aux comptes des sociétés. La mention de la « profession » de ces mêmes commissaires aux comptes n'apparaît, dès lors, pas utile.